

# **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept mars à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DODOZ, Maire, à la Mairie, salle du Conseil,

Etaient présents : Monsieur Pierre DODOZ, Maire, Mme Maryse JULIEN, M. Raymond TRUCHON, Mme Muriel CHEVRON, M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Mme Edith LOTHE, M. Olivier MALECAMP, M. Alain LE CUNFF, Maires adjoints, M. Jean-Pierre HERBAUX, Mme Laurence CHERIOT, Conseillers délégués, Mme Michèle DESCHAMPS, Mme Anne-Marie BARET, M. Yves BRIDOUX, Mme Francine HUMBERT, M. Patrick BONNEMYE, Mme Sandrine LOUIS, M. Olivier GARIN, M. Nicolas FOUQUE, Mme Liliane CICERON, Mme Dorothée MAGNAVAL, M. Philippe JOLY, M. Etienne NICLOUX

Absents excusés : Mme Michèle DI CICCO qui donne pouvoir à Mme Laurence CHERIOT, Mme Mireille SEGALA qui donne pouvoir à M. Nicolas FOUQUE, M. Dominique PIGEAUD qui donne pouvoir à Mme Maryse JULIEN, Mme Valérie DOTEAU qui donne pouvoir à M. Philippe JOLY

Absent : M. Thierry DUBOIS

Date de convocation : 26 février 2014

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick BONNEMYE

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents et représentés : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 7 février 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré**

## **I. AFFAIRES GENERALES**

• ***Délibération n°022/2014 : Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 depuis le 14 janvier 2014***

- **PREND ACTE** de ces décisions :

- **Décision n° 09/2014 du 10 février 2014** : Contrat de service – Analyse d'échantillons d'eau sanitaire pour la recherche de lésionnelles – 401.00 € HT
- **Décision n° 10/2014 du 10 février 2014** : Contrat de mission –Télésurveillance Hôtel de Ville – Sarl la Francilienne – 320.00 € HT
- **Décision n° 11/2014 du 10 février 2014** : Contrat de mission –Télésurveillance Maison des Institutions – Sarl la Francilienne – 320.00 € HT
- **Décision n° 12/2014 du 10 février 2014** : Contrat d'entretien professionnel – Installations « Alarme intrusion » des bâtiments communaux – société PREDETEC – 7 671.60 € TTC

- **Décision n° 13/2014 du 10 février 2014** : Contrat d'entretien – Espaces verts – ESAT – 15 483.21 € HT
- **Décision n° 14/2014 du 10 février 2014** : Contrat de cession – Spectacle « Homaj » du 5 avril 2014 – 2 755.00 € HT
- **Décision n° 15/2014 du 10 février 2014** : Contrat de cession – spectacle « Raconte moi une histoire ou je te mange » du 15 mars 2014 – 880.00 € TTC
- **Décision n° 16/2014 du 10 février 2014** : Contrat d'engagement – Feu d'artifice du 8 juin 2014 – 11 000.00 € TTC
- **Décision n° 17/2014 du 10 février 2014** : Contrat de maintenance – Progiciels Cart@jour- 94.38 € HT
- **Décision n° 18/2014 du 18 février 2014** : Participations des familles – mini camps Accueil de Loisirs – Eté 2014

- **Délibération n°023/2014 : Constitution du jury d'assises**

Monsieur Nicolas FOUQUE, Conseiller Municipal, communique au Conseil Municipal le résultat du tirage au sort des jurés :

1. Madame BISCH Marie-Noëlle, Suzanne, Antoinette
2. Monsieur COURBE Joël
3. Monsieur KRAIEM Yassine
4. Monsieur VESCOVI Patrick, François
5. Madame LABORDE Nicole épouse BERTHELOT
6. Madame BARBIER Odile, Monique, Marie-Bernard épouse CNUDDE
7. Monsieur DUCRET Gérard
8. Monsieur ERNSBARGER Alan, Louis
9. Monsieur GAMICHON Patrick, Pascal, Marie,
10. Madame MOROY Nelly, Jeanne, Louise épouse LEON
11. Madame CARPENTIER Lucile, Louise, Clémence épouse MAGNE
12. Madame ZEZIQUEL Claudine, Thérèse

## **II. FINANCES**

- **Délibération n°024/2014 : Tarifs des services municipaux 2014**

- **ADOPTE** les tarifs des services municipaux proposés ci-dessous, à compter du 01.04.2014

	2013		2014 (+2%)	
		Caution		Caution
<b>Location de salles</b>				
Arrhes	85		85	
Utrillo	345 ou 453 *	320	352 ou 462*	320
Sourgens	458 ou 561*	480	467 ou 572*	480
Cuisine	155	700	158	700
<b>Concessions dans les cimetières</b>				
Perpétuelle	837		854	
Trentenaire	345		352	
<b>Columbarium</b>				
10 ans	173		176	
20 ans	335		342	
30 ans	497		507	
<b>Chauffage – logements communaux</b>	10.05 €/m2		10.05 €/m2	
<b>Droits de voirie</b>				
Benne à gravats	22 € par semaine		22.50 € par semaine	
Echafaudage	12 € par semaine		12.50 € par semaine	

<b>Droits de place</b>			
Redevance commerçants non sédentaires (par mois)	53		54
Marchands ambulants	263		268
Cirques	808		824
<b>Adhésion bibliothèque</b>	5.00 €/an		
<b>Participation Espace Numérique</b>	10.00 €/an Ollainvillois 15.00€/an Extérieurs		
<b>Frais de reprographie Associations</b>	<i>Prix coûtant – associations fournissent le papier</i>		
Impression Noir et Blanc	0.010 €		0.011 €
Impression couleur	0.089 €		0.095 €
<b>Tarifs reprographie doc administratifs</b>	<i>Tarifs encadrés par un décret n°200-1755 du 30/12/2005</i>		
Impression Noir et Blanc A4	0.18 € la feuille et 0.09 € **		0.18 € la feuille et 0.09 € **
Impression Noir et Blanc A3	0.36 € la feuille et 0.18 € **		0.36 € la feuille et 0.18 € **
Cédérom	2.75 €		2.75

\* du samedi matin au dimanche 5h ou samedi matin au dimanche 15h

\*\* tarifs appliqués en cas de fourniture du papier

### **Adopté à l'unanimité**

- **Délibération n°025/2014 : Autorisation de Programme n° 4 – Mission de Maîtrise d'œuvre- Maternelle Pierre de Ronsard**

- **DECIDE** l'ouverture d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiements n°4 pour la réalisation de la mission de Maîtrise d'œuvre – Maternelle Pierre de Ronsard,

- **DIT** que les crédits de paiement correspondants seront répartis comme indiqué ci-dessous sur le Budget de la Commune:

Coût total prévisionnel de la mission de Maîtrise d'Œuvre : 65 100 € TTC

Exercice 2014 : 40 000 € TTC

Exercice 2015 : 25 100 € TTC

- **PRECISE** que les crédits correspondants à l'exercice 2014 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

### **Adopté à l'unanimité**

- **Délibération n° 026/2014 : Taux d'imposition 2014 : vote des 3 taxes directes locales**

- **ADOpte** le maintien des taux des 3 taxes directes locales pour 2014, soit :

	Taux
Taxe d'habitation	9.81
Taxe Foncière bâti	14.21
Taxe Foncière non bâti	59.31

### **Adopté à l'unanimité**

• **Délibération n°027/2014 : Budget Primitif 2014 – Reprise anticipée des résultats 2013**

- **DECIDE** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014, de la manière suivante :

Investissement Dépenses

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – Déficit 2013 447 746.30 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G) 400 051.89 €

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent 2013 (A-G)  
394 772.93 €

**Adopté à la majorité absolue (3 abstentions : M. Joly, M. Nicloux, Mme Doteau)**

• **Délibération n°028/2014 : Attribution de subventions aux associations – année 2014**

- **VOTE** les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

<b>Subventions aux Associations 2014</b>		
<b>Bénéficiaires</b>	<b>2014</b>	
	<b>Montant</b>	<b>Suffrage</b>
Amicale des Anciens combattants	650	unanimité
Association sportive EREA Association sportive EREA	50	unanimité
Subvention exceptionnelle projet 1 – visite du Stade de France	25	
Subvention exceptionnelle projet 2 – Découverte du tennis de table	25	
Association Sportive Collège de la Fontaine aux Bergers	200	unanimité
Subvention exceptionnelle –Stage de ski alpin à Châtel		
Association Sportive d'Ollainville	20 000	Majorité (1 abstention : M. Fouque)
Subvention exceptionnelle projet n° 1 - Jouons ensemble au Tennis de Table	1 000	
Subvention exceptionnelle projet n° 2 -Renouv et acquisition de matériel Tir et Judo	1 000	
Subvention exceptionnelle projet n° 3 – Organisation stage de judo	1 000	
Association "Le Temps de Jouer"	5 000	unanimité
Ass.Entraide du Personnel Communal	8 500	unanimité
Association Paroissiale Ollainville	400	unanimité
Club de l'Espérance d'Ollainville-La Roche	1 700	unanimité
Comité des Fêtes	2 000	Majorité (2 abstentions : Mme Ciceron, M. Truchon)
Subvention exceptionnelle sur justificatifs	8 000	
Ecole de Musique Emmanuel CHABRIER	10 000	unanimité
Comité de Jumelage d'Ollainville La Roche	1 000	unanimité
Subvention exceptionnelle projet n° 1 – activités d'échanges avec Tutbury	500	
Bib. pédagogique de la circons. D'Arpajon	50	unanimité
Les Pinceaux d'Ollainville	1 400	unanimité
Tennis Club Ollainville	500	unanimité

Association "Epinoche du Val d'Orge" Subvention exceptionnelle projet n° 1 – lâcher de truites	600	unanimité
Subvention exceptionnelle projet n° 2 – Ecole de pêche	500	
Jeunes sapeurs pompiers d'Arpajon Subvention exceptionnelle projet n° 1 achat de ceinturons et aménagement vestiaires	100	unanimité
Ollainville Art et Image	500	unanimité
Divers	5 000	unanimité
Caisse des Ecoles	4 000	unanimité
CCAS	95 000	unanimité

- Il est noté que les conseillers municipaux n'ont pas pris part au vote des subventions destinées aux associations où ils sont administrateurs

- **Délibération n°029/2014 : Budget Primitif 2014 - Commune**

- **APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 677 230.94 €	4 677 230.94 €
INVESTISSEMENT	1 124 390.43 €	1 124 390.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 801 621.37 €</b>	<b>5 801 621.37 €</b>

**Adopté à la majorité absolue (M. Joly, M. Nicloux, Mme Doteau)**

- **Délibération n° 030/2014 : Budget Primitif 2014 – Assainissement – reprise anticipée des résultats 2013**

- **DECIDE** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014, de la manière suivante :

<u>- Investissement Dépenses</u>		
Article 001 – Résultat d'Investissement reporté – déficit 2013		68 688.56 €
<u>- Investissement Recettes</u>		
Article 1068 – Excédent d'Exploitation capitalisé (G) :		80 278.56 €
<u>- Exploitation Recettes</u>		
Article 002 – Résultat d'Exploitation reporté – excédent 2013		179 343.16 €

**Adopté à l'unanimité**

- **Délibération n° 031/2014 : Budget Primitif 2014 - Assainissement**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2014

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	329 096.56 €	329 096.56 €
Exploitation	255 378.00 €	255 378.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>584 474.56 €</b>	<b>584 474.56 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

• **Délibération n° 032/2014 : Budget Communal – cadences d’amortissement – Installation de voirie**

- **DECIDE** de fixer les cadences d’amortissement suivantes, pour les biens acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014,

**Installations de voirie**

**20 ans**

**Adopté à l’unanimité**

• **Délibération n° 033/2014 : DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – Programmation 2014 – Demande de Subvention – Mission de maîtrise d’œuvre dans le cadre de la réhabilitation énergétique de l’école Pierre de Ronsard**

- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet de l’Essonne, une subvention aussi élevée que possible tel qu’indiqué dans le tableau ci-dessous au titre de la DETR 2014, pour financer le programme d’investissement 2014.

<i>Mission de maîtrise d’œuvre école Pierre de Ronsard</i>	<i>Dépense</i>	<i>Financement</i>	
		<i>Taux</i>	<i>Montant</i>
Coût total opération HT	54 250.00		
Subvention DETR 2014		30%	16 275.00 €
Financement Commune		70%	37 975.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 250.00 €</b>	<b>100%</b>	<b>54 250.00 €</b>

- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au Budget de la Commune dès notification par les services de la Préfecture de l’Essonne.

**Adopté à l’unanimité**

• **Délibération n° 034/2014 : Demande de subvention exceptionnelle : acquisition de tableaux numériques dans les écoles élémentaires d’Ollainville**

- **DECIDE** de demander une subvention exceptionnelle au taux maximum pouvant être allouée auprès du Ministère de l’Intérieur, dans le cadre de l’acquisition de tableaux numériques dans les écoles élémentaires d’Ollainville

- **CHARGE** M. le Maire d’adresser le dossier de demande de subvention.

**Adopté à l’unanimité**

• **Délibération n° 035/2014 : Demande de subvention exceptionnelle : travaux d’amélioration de la gestion des chaufferies**

- **DECIDE** de demander une subvention exceptionnelle au taux maximum pouvant être allouée auprès du Ministère de l’Intérieur, dans le cadre des travaux d’amélioration de la gestion des chaufferies

- **CHARGE** M. le Maire d’adresser le dossier de demande de subvention.

**Adopté à l’unanimité**

• **Délibération n° 036/2014 : Demande de subvention exceptionnelle : programme de réfection d'hydrants**

- **DECIDE** de demander une subvention exceptionnelle au taux maximum pouvant être allouée auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réfection des hydrants sur la commune d'Ollainville.

- **CHARGE** M. le Maire d'adresser le dossier de demande de subvention.

**Adopté à l'unanimité**

**III. URBANISME**

• **Délibération n°037/2014 : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – taux 2014**

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 2 % sur les participations 2013,

- **FIXE** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les nouveaux tarifs comme suit :

Pour les constructions inférieures ou égales à 200 m<sup>2</sup> de surface de plancher de construction :

A-CONSOMMATION FAIBLE :	6.83 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
B-CONSOMMATION MOYENNE :	10.32 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
C-CONSOMMATION FORTE :	13.57 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
D-CONSOMMATION TRES FORTE :	27.28 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
E-AIRES DE LAVAGE (sauf recyclage intégral) :	27.28 € par m <sup>2</sup> de surface plancher, à laquelle s'ajoute un forfait de 1 381.48 € par poste de lavage.

Pour les constructions supérieures à 200 m<sup>2</sup> de Surface de plancher de construction :

A-CONSOMMATION FAIBLE :	3.81 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
B-CONSOMMATION MOYENNE :	5.84 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
C-CONSOMMATION FORTE :	7.63 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
D-CONSOMMATION TRES FORTE :	15.27 € par m <sup>2</sup> de surface plancher
E-AIRES DE LAVAGE (sauf recyclage intégral) :	15.27 € par m <sup>2</sup> de surface plancher, à laquelle s'ajoute un forfait de 779.74 € par poste de lavage.

- **DIT** que cette participation est exigible pour les constructions neuves, les extensions et les aménagements de surfaces dans un bâtiment existant,

- **RAPPELLE** que le fait générateur de la PFAC est le raccordement au réseau et le dépôt en Mairie de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

- **PRECISE** que les constructions légères, non destinées à l'habitation ou à l'activité, ainsi que les extensions ou aménagements ne comportant pas de pièces d'eau ou points d'eau, n'engendrant donc pas de rejet d'eaux usées, ne sont pas assujettis à cette participation,

- **DIT** que cette participation est exigible au titre des permis de construire, des déclarations préalables et des permis d'aménager. La présente délibération sera visée dans l'acte autorisant les travaux qui indiquera le montant exigible en application des tarifs fixés ci-dessus.

- **DIT** que le produit de cette participation sera inscrit au budget assainissement 2014 de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

- ***Délibération n°038/2014 : Dénomination de la voirie du programme situé 52, rue du Chemin Creux***

- **DECIDE** de dénommer la voie traversant ce programme « Allée Traversière »

-

**Adopté à l'unanimité**

#### **IV. INFORMATION**

- ***Rythmes scolaires***

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion s'est tenue le 6 mars dernier en présence des partenaires que sont les parents d'élèves élus, les enseignants et des présidents d'associations.

Au cours de cette réunion, les propositions d'activités élaborées par le groupe de travail ont été présentées aux personnes présentes.

L'année scolaire a été divisée en 5 périodes, les activités tournent autour des thèmes que sont la citoyenneté, le sport, la culture, les sciences et techniques et activités ludiques.

L'enfant aura obligatoirement un TAP comportant des activités ludiques et un 2<sup>e</sup> TAP où il aura choisi une activité parmi les 4 autres thèmes.

Une rencontre sera organisée après la mise en place du nouveau conseil municipal.

M. le Maire précise que le Projet Educatif de Territoire est en cours d'élaboration.

La séance est close à 22h15.

**Monsieur le Maire,  
P.DODOZ**

**Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 31 mars 2014.**